

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté additif n° 31-404-1930 nommant le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête du 14 juillet 1930.

n° 31-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête du 14 juillet est composé ainsi qu'il suit : Président : M. l'Administrateur des colonies, commandant le cercle; membres : MM. Gaillardon, contrôleur des douanes; Muller, hôtelier garagiste; Aubry, employé à la B. LC; Laplace, employé à la Compagnie de VA. 0.5 Chamsan Esmaël, cadet secrétaire ; Rivière, adjoint principal des services civils. Art. 2 — Une somme de neuf mille francs, à porter sur le

chapitre XII, article 4, paragraphe 1er du budget de l'exercice en cours, est mise à la disposition du Comité. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.